

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 310/02

ÉFAI – 020680 – MDE 12/035/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION AU SECRET

ÉGYPTE

Al Sayid Muhammad Hassan Abd al Ghani (h), 50 ans

Londres, le 17 octobre 2002

Al Sayid Muhammad Hassan Abd al Ghani a été arrêté le 1<sup>er</sup> octobre à l'aéroport du Caire. Il est actuellement maintenu en détention au secret dans un lieu inconnu. Amnesty International craint qu'il ne soit torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Al Sayid Muhammad Hassan Abd al Ghani, pêcheur, revenait de Grèce, où il réside, lorsqu'il a été interpellé. Il aurait ensuite été maintenu en détention dans l'enceinte de l'aéroport pendant deux jours. Au cours de cette période, selon les informations recueillies, il a pu passer un bref coup de téléphone. Il a appelé ses proches et les a informés qu'il serait conduit au siège du Service de renseignements de la sûreté de l'État, place Lazoghly, au Caire. On ignore s'il se trouve effectivement dans ces locaux, et les autorités n'ont pas indiqué officiellement par quels services il était détenu.

Al Sayid Muhammad Hassan Abd al Ghani est l'oncle d'un activiste islamiste établi au Royaume-Uni, Yassir al Sirri. Celui-ci dirige l'*Islamic Observation Center* (IOC, Centre d'observation islamique), qui se présente comme une organisation de défense des droits humains. En 1994, la Haute Cour militaire, au Caire, l'a condamné par défaut à la peine capitale après l'avoir déclaré coupable d'appartenance à un groupe islamiste armé.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Égypte, des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements sont infligés à des personnes privées de liberté pour des raisons politiques, fréquemment dans les locaux du Service de renseignements de la sûreté de l'État et dans les postes de police, parfois en prison. Des violations des droits humains sont également commises contre des proches de prisonniers politiques, qui sont notamment détenus sans inculpation et torturés au seul motif de leurs liens de parenté.

Le 7 août 2002, les deux frères de Yassir al Sirri, Yahya Tawfiq Ali al Sirri, footballeur, et Muhammad Tawfiq Ali al Sirri, ingénieur, ont été interpellés à leur domicile, dans la région de Suez. Selon les informations recueillies, ils sont actuellement en détention administrative, privés de liberté sans avoir été inculpés ni même jugés. Tous deux ont été maintenus en détention pendant plusieurs semaines dans les locaux du siège du Service de renseignements de la sûreté de l'État, place Lazoghly, où il était à craindre qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Ces deux hommes sont actuellement détenus en vertu de la Loi relative à l'état d'urgence dans la prison d'Istiqlal Tora, au Caire.

Plusieurs milliers de prisonniers politiques sont maintenus en détention administrative en vertu de l'article 3 de la Loi relative à l'état d'urgence, et ce bien que les tribunaux aient ordonné leur libération. Le placement en détention administrative relève d'une décision de l'exécutif et ne nécessite ni mandat de l'autorité judiciaire, ni inculpation pénale. Toute personne maintenue en détention administrative en application de l'article 3 dispose de certains droits de recours, mais ceux-ci sont complexes et susceptibles d'être bafoués.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou en français) :**

– dites-vous préoccupé par le fait qu'Al Sayid Muhammad Hassan Abd al Ghani, arrêté le 1<sup>er</sup> octobre, soit maintenu en détention au secret ;

– exhortez les autorités à révéler son lieu de détention et à l'autoriser à consulter son avocat, à entrer en contact avec ses proches et à recevoir des soins médicaux si son état de santé le requiert ;

– demandez instamment aux autorités de garantir qu'Al Sayid Muhammad Hassan Abd al Ghani ne sera ni torturé, ni maltraité au cours de sa détention ;

– rappelez au gouvernement que le droit international coutumier interdit de manière absolue la pratique de la torture, et qu'il se doit de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont l'article 5 dispose notamment : « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* » ;

– appelez les autorités à cesser de recourir à la détention administrative en application de la Loi relative à l'état d'urgence.

#### **APPELS À :**

**Remarque** : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile. Merci de vous montrer persévérant.

##### **Président de la République :**

His Excellency Mohammad Hosni Mubarak  
President of the Arab Republic of Egypt  
'Abidine Palace, Cairo, Égypte

**Télégrammes** : President Mubarak, Cairo, Égypte

**Fax** : + 202 390 1998

**Courriers électroniques** : [webmaster@presidency.gov.eg](mailto:webmaster@presidency.gov.eg)

**Télex** : 93794 WAZRA UN

**Formule d'appel** : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

##### **Ministre de l'Intérieur :**

His Excellency General Habib al-Adeli  
Minister of the Interior, Ministry of the Interior  
Al-Sheikh Rihan Street

Bab al-Louk, Cairo, Égypte

**Télégrammes** : Minister Interior, Cairo, Égypte

**Fax** : + 202 579 2031

**Courriers électroniques** : [moi@idsc.gov.eg](mailto:moi@idsc.gov.eg)

**Formule d'appel** : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

##### **Ministre de la Justice :**

His Excellency Mr Faruq Sayf al-Nasr  
Minister of Justice  
Ministry of Justice, Midan Lazoghly  
Cairo, Égypte

**Télégramme** : Minister Sayf al-Nasr, Cairo, Égypte

**Fax** : + 202 795 8103

**Courriers électroniques** : [mojeb@idsc.gov.eg](mailto:mojeb@idsc.gov.eg)

**Formule d'appel** : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

#### **COPIES À :**

##### **Procureur de la République :**

Counsellor Maher 'Abd al-Wahid  
Dar al-Qadha al-'Ali  
Ramses Street, Cairo  
Égypte

**Fax** : + 202 577 4716

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

#### ***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 28 NOVEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*